



Appui à la modernisation du secteur pénitentiaire

Domaine: Gouvernance démocratique

Ligne de service : Accès à la Justice et aux Droits Humains (2.4)

Organisme bénéficiaire:

Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR)

Durée du projet : 5 ans

(janvier 2003-décembre 2009)

Etat : Clôturé opérationnellement.

Localisation : Algérie

Budget total estimé:

1 660 050 USD

Partenaires financiers:

PNUD : 735 000,00USD

Gouvernement algérien : 757 050,00 USD

Gouvernement canadien : 43 000,00 USD

Trust Fund : 125 000,00 USD

Budget total consommé à ce jour:

1 532 545 USD

Contact : algeria.mod@undp.org

Coordonnateur National du projet:

M. Ahmed Bensaada

Arrangement de Gestion : DEX

Agence chargée de l'exécution:

Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR)



Présentation:

En 1999, la commission nationale de réforme de la justice a consacré au milieu carcéral un volet important de ses recommandations et de mesures d'urgences à mettre en œuvre pour l'humanisation des conditions de détention.

Face à cette volonté de renforcement du respect du droit des détenus, le PNUD fut tout désigné (de par son mandat et sa mission d'appui à la réalisation des OMD) pour accompagner l'administration pénitentiaire dans cette refonte. C'est à ce titre, que le PNUD a initié en janvier 2003 un projet d'appui à la modernisation du secteur pénitentiaire.

Les 127 établissements pénitentiaires répartis sur l'ensemble du territoire national n'accueillent pas moins de 50 000 détenus, encadrés par 22.700 fonctionnaires et agents. Basé sur ces trois variables, un plan d'action a jumelé trois domaines d'intervention, l'introduction de nouveaux mécanismes de soutien aux détenus, un renforcement des compétences des personnels intervenants et une amélioration de l'état des structures d'accueil.

L'atteinte des objectifs de cette première phase d'appui a permis l'accompagnement du détenu pendant la période d'incarcération mais ces résultats ont également mis en exergue la nécessité d'initier une seconde phase permettant de poursuivre l'accompagnement du détenu sur le chemin de la réinsertion après sa libération.

Objectifs:

1. Modernisation des méthodes de gestion et des structures administratives, humanisation des conditions de séjour et de détention
2. Modernisation des méthodes de traitement des détenus condamnés: mise en place de structures et de programmes de réhabilitation, de rééducation et de réinsertion sociale des condamnés
3. Modernisation des méthodes de travail des personnel: amélioration des conditions de travail des personnels
4. Modernisation des structures physiques et des équipements, suivant les règles et lois internationales en matière de respect des droits de l'homme

Arrangements de mise en œuvre :

Le projet est mis en œuvre en étroite collaboration avec la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR).

Résultats:

1. Mise en place de structures et programmes de réhabilitation, de rééducation et de réinsertion sociale des condamnés
2. Dotation des catégories les plus vulnérables de détenus de kits professionnels à leur sortie de la détention
3. Élaboration en partenariat avec l'association IKRAA d'un guide sur la réinsertion sociale
4. Création de huit centres d'accueil accompagnant les détenus dans leur processus de réinsertion
5. Conception d'un site Web exposant au grand public et aux détenus les mécanismes de réinsertion qui leur sont proposés en partenariat avec la société civile (<http://www.penitentiaire-algerie.dz>)
6. Mise en réseau des 127 établissements pénitentiaires du pays par l'élaboration et le déploiement d'un logiciel de gestion de la population carcérale
7. Amélioration des compétences des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire en matière de santé, de management, de sécurité des installations pour un meilleur traitement des détenus
8. Création d'une cellule chargée d'élaborer des normes et standards architecturaux pour la réhabilitation des établissements pénitentiaires existants et la construction de nouveaux établissements répondant aux normes minima des Nations Unies
9. Création d'une cellule pilote chargée du développement de la recherche en criminologie et science carcérale en Algérie

Dernière mise à jour : Février 2011